

ENSEIGNANT, PARCE QUE PRECHEUR HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE

Avec son évêque Diego, Dominique, sous-prieur du chapitre cathédral d'osma, parvint à Toulouse. « Lorsqu'il eut découvert que les habitants de ce territoire, depuis quelque temps déjà, étaient devenus hérétiques, il se sentit troublé d'une grande compassion pour tant d'âmes misérablement égarées. Au cours de la nuit même où ils logèrent dans la cité, le sous-prieur attaqua avec force et chaleur l'hôte hérétique de la maison, multipliant les discussions et les arguments propres à le persuader. L'hérétique ne pouvait résister à la sagesse et à l'esprit qui s'exprimaient [voir Ac 6, 10] : par l'intervention de l'Esprit divin Dominique le réduisit à la foi¹. » De cette première rencontre toulousaine on connaît l'impact sur la destinée de saint Dominique : n'était-ce pas la première indication que Dieu mettait en place sur le chemin, par lequel il le conduirait de la prédication en Lauragais à la fondation de l'Ordre des Prêcheurs ? « Déjà l'une des âmes dont il avait entendu l'appel indéfini dans son enfance [...] venait de rentrer au bercaill. Combien d'autres l'appelaient maintenant à travers cette immense Europe où sa route allait s'enfoncer² ? »

La vocation.

C'est ainsi que par des événements, fortuits en apparence, Dieu précise leur vocation à certaines âmes. Faudra-t-il dès lors s'étonner, qu'à travers des circonstances, bien différentes en soi de celles qui entourèrent la vocation de Dominique, le restaurateur de son Ordre en France ait pu entendre un appel analogue ? À l'inverse, en effet, de Dominique de Guzman, Henri Lacordaire connut dans sa jeunesse une longue éclipse de la foi. Or de sa propre incroyance Dieu fit naître pour lui le même appel qu'avait jadis entendu Dominique devant l'incroyance des autres. « L'Esprit de Dieu, dit l'apôtre saint Jean, souffle où il veut et vous ne savez ni d'où il vient, ni où il va. Incroyant la veille, chrétien le lendemain, [...] le monde ne s'évanouit point à mes yeux, il s'agrandit avec moi-même. Au lieu du théâtre vain et passager d'ambitions trompées ou satisfaites, j'y vis un grand malade qui avait besoin qu'on lui portât secours [...] et je ne vis rien de comparable au bonheur de le servir sous l'oeil de Dieu avec l'Évangile et la Croix de son Fils. Le désir du sacerdoce m'envahit comme une conséquence naturelle de mon propre salut. Ce désir fut vif, ardent, irréfléchi si l'on veut, mais inébranlable et jamais, depuis quarante ans, dans les vicissitudes d'une existence constamment agitée, il ne m'inspira de regret³. »

Prêtre depuis sept ans, l'abbé Lacordaire écrira en 1834 :

« J'avais vieilli neuf ans dans l'incrédulité, lorsque j'entendis la voix de Dieu qui me rappelait à lui. » Et parce qu'il avait été « privé de bonne heure d'un père chrétien et élevé par une mère chrétienne », il estimait devoir « à la mémoire de l'un et à l'amour de l'autre » de toujours déclarer qu'il reçut d'eux « la religion avec la vie ». S'il perdit la première, ce fut, dit-il, « chez les étrangers imposés à eux et à moi ». Il désignait ainsi « la source de ses doutes, [...] respirés avec l'air dans l'Université⁴ », en raison du monopole dont elle jouissait dans tous les ordres de l'enseignement⁵.

Au cours de sa jeunesse scolaire, Henri Lacordaire fut en effet victime d'une sous-alimentation religieuse, qu'il n'oublia jamais : « J'avais fait ma première communion dès l'année 1814, à l'âge de douze ans ; ce fut ma dernière joie religieuse et le dernier coup de soleil de l'âme de ma mère sur la mienne. Bientôt les ombres s'épaissirent autour de moi ; une nuit froide m'entoura de toutes parts, et je ne reçus plus de Dieu dans ma conscience aucun signe de vie. » Ainsi commençait pour Henri Lacordaire la pénible traversée de ce qu'il devait sur son lit de mort appeler le désert de sa jeunesse. Au soir de sa vie, en effet, cette traversée du désert est toujours présente à sa mémoire et son cœur en palpite encore jusque dans l'hommage qu'il rend à son premier maître vénéré, M. Delahaye, auquel d'autre part il doit tant : « Ami des lettres, il cherchait à m'en inspirer le goût, homme de droiture et d'honneur, il travaillait à me rendre doux, chaste, sincère et généreux, et à dompter l'effervescence d'une nature peu docile. La religion lui était étrangère : il ne m'en parlait jamais et je gardais le même silence à son égard [...] M. Delahaye, mon vénéré maître, me laissa donc suivre la pente qui emportait mes condisciples loin de toute foi religieuse ; mais il me retint sur les sommets élevés de la littérature et de l'honneur, où lui-même avait assis sa vie⁶. » Clair fut pour Lacordaire le résultat d'un enseignement inséré dans une culture où, sur le fond des antiquités gréco-latines, très en honneur à l'époque, ne brillait qu'un idéal de grandeur humaine

enfermée dans ses limites : « Un cours de philosophie, pauvre, sans étendue et sans profondeur, termina le cours de mes études classiques. Je sortis du collège à l'âge de dix-sept ans, avec une religion détruite et des moeurs qui n'avaient plus de frein, mais honnête, ouvert, impétueux, sensible à l'honneur [...] Le vieux monde, présenté à nos yeux avec ses côtés sublimes, nous avait enflammés de ses vertus ; le monde nouveau, créé par l'Évangile, nous était demeuré comme inconnu. Ses grands hommes, ses saints, sa civilisation, sa supériorité morale et civile, le progrès enfin de l'humanité sous le signe de la Croix, nous avaient échappé totalement [...] Nous n'avions point gravi assez haut pour toucher au faîte de l'édifice, qui est Jésus-Christ, et les frises du Parthénon nous avaient caché la coupole de Saint-Pierre de Rome⁷. »

C'est ainsi, note le Père Chocarne, qu'Henri Lacordaire « dit adieu à la foi de sa mère, parce qu'il n'y avait au lycée personne pour la soutenir.

Rien, dit-il, n'avait soutenu notre foi⁸ ».

Dans son désarroi il chercha le réconfort dans les amitiés qu'il pouvait nouer. Dans les derniers mois de sa vie il fit état de ce que purent lui apporter ceux qui lui présentaient un idéal chrétien. Ainsi à Dijon « parmi les deux cents étudiants qui fréquentaient l'École de droit, il s'en rencontra une dizaine dont l'intelligence pénétrait plus avant que le code civil [...] Presque tous ces jeunes gens devaient au christianisme leur supériorité naturelle ; ils voulurent bien, quoique je n'eusse pas leur foi, me reconnaître comme l'un d'entre eux, et bientôt des réunions intimes ou de longues promenades nous mirent en présence des plus hauts problèmes de la philosophie, de la politique et de la religion⁹. » Mais, comme l'a fait remarquer le Père Chocarne, il cherchait plus un Ami, que des amis. Aussi, quand il parle de son retour à Jésus-Christ, c'est beaucoup plus sur la grâce divine venue l'éclairer au terme de ses douloureuses et solitaires recherches qu'insiste Lacordaire. Durant sa dernière maladie, au moment où il dictait ce que le comte de Montalembert publia sous le titre de « Testament », il ne put d'ailleurs que déclarer : « il m'est impossible de dire à quel jour, à quelle heure et comment ma foi, perdue depuis dix années, réapparut dans mon cœur comme un flambeau qui n'était pas éteint¹⁰. »

Privé du Pain de la Parole de Dieu durant son adolescence et sa prime jeunesse, confronté douloureusement à sa propre incroyance, puis à celle du monde qui l'entourait, Henri Lacordaire se voulut d'emblée, dès sa conversion, le héraut de Jésus-Christ auprès de ses contemporains. De la résurgence de la foi chrétienne en son âme sont issues, dans la foulée l'une de l'autre, sa vocation sacerdotale, puis sa vocation religieuse et dominicaine : « être chrétien, pour lui, comme l'a dit M. Lorain, c'était être prêtre, être prêtre ce fut plus tard être moine¹¹. » Or, en référence, si l'on peut dire, à ses propres difficultés de jeunesse, sa vocation d'enseignant et d'éducateur naquit et se développa de façon concomitante à sa vocation sacerdotale et religieuse.

La liberté de l'enseignement.

Vu le vaste projet d'évangélisation qui était le sien, il n'est pas étonnant, en effet, que Lacordaire ait projeté d'offrir aux jeunes une école, autre que celle qu'il avait fréquentée. Bien avant qu'il ne devienne le frère Henri-Dominique de l'Ordre des Prêcheurs, encore séminariste, il écrit déjà à son ami Foisset, le 25 avril 1826 : « nous reconnaissons tous deux que la religion catholique est l'unique voie de salut pour les hommes et pour les peuples, et que l'affaire de ce siècle est de sauver cette religion. Or je crois qu'un seul moyen peut amener ce résultat, en mettant à part l'action divine, c'est l'éducation religieuse¹² ». Et le séminariste de poursuivre en expliquant combien, à cause de leurs collèges, il a d'admiration pour les jésuites. Plus tard, quand il aura décidé d'entrer dans un ordre voué à l'apostolat et non dans un ordre monastique, cette admiration le fera hésiter entre la Compagnie de Jésus et l'Ordre des Frères Prêcheurs. En attendant, le 22 septembre 1827 il devenait prêtre et, sortant du séminaire, il allait « rentrer dans le monde avec le signe ineffaçable du ministère des âmes¹³ ». Lorsqu'au bout d'un an de sacerdoce il fut nommé aumônier-adjoint au collège Henri-IV, ce qu'il vit et ce qu'il vécut dans cet établissement de l'enseignement officiel de l'époque ne pouvait que le renforcer dans ses convictions : « Rien n'est plus à plaindre qu'un aumônier de collège », écrira dans *L'Avenir* l'abbé Lacordaire devenu également journaliste. En butte à la méfiance des maîtres laïques, inconnu des enfants qui ne l'aperçoivent qu'à l'autel ; sans lien avec qui que ce soit, mais environné d'un respect froid et contraint, il erre comme une ombre triste dans une maison d'étrangers. Ce n'est ni un père, ni un professeur, ni un domestique, ni un prêtre parlant à des hommes avec l'indépendance de la foi, c'est quelque chose qui n'a pas de nom¹⁴. » Déjà, dans un mémoire, signé de tous les aumôniers des collèges de Paris, mais rédigé par Lacordaire, la question a été posée : Après bien des essais infructueux, le mieux ne serait-il pas d'en venir à « cette émancipation [liberté] de

l'enseignement, si souvent réclamée [...]15 » ? Pour l'abbé Lacordaire, il serait souhaitable que l'exemple des aumôniers soit suivi par d'autres, cela pourrait hâter la chute du monopole. Quant à lui, avant même d'écrire ces articles il a agi : le 9 mai 1831, rue des Beaux-Arts à Paris, avec ses amis de Coux et Montalembert, il a ouvert la première école fibre, libre en vertu de la charte de 1830, interdite par les ordonnances impériales toujours en vigueur ! Il a été condamné ; peu importe : en 1833 ce sera pour l'Église la liberté d'avoir ses écoles primaires, en 1850 ses écoles secondaires, en 1875 ses établissements d'enseignement supérieur.

Il est encore à noter que, considérant comme primordiale pour l'Eglise la possibilité d'une éducation chrétienne de la jeunesse des écoles, l'abbé Lacordaire ne se contentait pas d'en être un boulant avocat. Son désir était de s'y associer le plus concrètement possible. Le 11 décembre 1832, il rompait avec La Mennais et quittait La Chênaie. Huit jours plus tard il confiait à Lorain : « Je ne sais pas encore bien ce que je ferai de mon temps ; peut-être me mettrai-je à travailler pour la jeunesse catholique et à leur préparer des conférences. » Et Foisset, qui cite ces lignes, pense qu'il ne s'agissait vraisemblablement que de conférences « séculières », dans le genre de celles de M. Gerbet sur la philosophie et de M. de Coux sur l'économie politique. L'année suivante, en tout cas, appelé à donner pour la première fois une conférence « religieuse » aux jeunes de Stanislas, Lacordaire en retenait que la jeunesse était son fait et qu'il pouvait « un jour être appelé à une oeuvre », réclamée par elle, « qui lui soit uniquement consacrée¹⁶ ».

« C'est une énorme contradiction dans les termes et dans les choses, que d'appeler libre un pays où la tribune et la chaire sont ouvertes, mais où l'école est fermée¹⁷. » Comment celui qui se préparait à entrer dans l'Ordre des Frères Prêcheurs et à le ramener en France, eût-il pu oublier cette association dans les plis d'une même liberté, de la chaire et de l'école ? Même si le candidat à la vie religieuse avait été tenté de tirer un trait sur les écrits du journaliste de L'Avenir, les souvenirs de son adolescence et ses convictions intimes l'en auraient empêché. « Au moment même, écrit Foisset, où l'abbé Lacordaire conçut la pensée de rétablir en France l'Ordre de saint Dominique, il comprit tout de suite que cette oeuvre d'évangélisation serait incomplète si, au ministère de la prédication, il ne joignait celui de l'éducation chrétienne de la jeunesse¹⁸. »

De fait, dès qu'en 1838 il eut explicitement déclaré avoir opté pour l'Ordre des Frères Prêcheurs, dont il voulut rétablir la présence en France, Lacordaire posa aux plus hautes autorités de cet Ordre la question des collèges : d'emblée elle lui paraissait liée à la mission des dominicains. Au lendemain d'une entrevue avec le Maître général, il disait sa satisfaction à Dom Guéranger : « tout ce qui intéresse le salut du prochain est du domaine de l'Ordre ; nous pourrons avoir des collèges pour l'éducation de la jeunesse, et ils en ont déjà en Piémont, lieu où la règle se renouvelle¹⁹ ». Il écrit de même à Mme Swetchine une lettre révélatrice des demandes vraiment pressantes, qu'il a dû formuler pour pouvoir envisager ce qu'il désire réaliser : « Nous pourrons fonder des collèges pour l'éducation de la jeunesse, avec exemption de l'Office public pour les pères occupés dans les collèges et nous aurons ainsi trois sortes de maisons : les noviciats, les maisons professees, les collèges, unissant par là la vie des clercs réguliers à celle des ordres monastiques, ce qui est une grande nouveauté, mais nécessaire et qu'on nous concède. Cela seul assure notre vie et son utilité pratique²⁰. » Sans doute l'orateur de Notre-Dame avait-il quelque crédit de persuasion auprès du Maître général des prêcheurs ; cependant présenter de telles requêtes, au moment où l'on se prépare à demander pour soi-même la « miséricorde de l'Ordre » en recevant son habit, est faire preuve d'une audace, que peut seule causer une conviction profonde !

Les collèges.

Conviction profonde... Conviction durable ! Seize ans plus tard, le 10 septembre 1854, au moment où il prenait la direction de l'école de Sorèze après avoir, l'année précédente, procédé à l'ouverture de celle d'Oullins, le Père Lacordaire écrivait à Théophile Foisset : « Mes conférences de Toulouse n'auront pas de suite ; elles auront servi seulement

à mon introduction dans le midi. Je sens le besoin de consacrer mes forces, afin de mettre à flot le Tiers-Ordre enseignant, d'où dépend peut-être l'avenir de notre Ordre. [...] Il est probable qu'il usera le reste de ma vie. Loin d'être écrasé, comme vous le craignez, ce sera la première fois depuis seize ans que je n'aurai qu'une chose à conduire²¹. » De son côté Mme de Prailly recevait quelques semaines plus tard confirmation des intentions du Père : « Tout s'est bien passé au Chapitre. Le R. P. Danzas a été élu Provincial et moi déchargé de ce fardeau à l'heure où cette oeuvre pouvait se passer de moi et où une autre appelait la concentration de toutes mes forces. Je renonce à tout pour elle, même à la prédication et mes conférences de Toulouse, etc.²². »

Voilà qui n'accrédite guère l'opinion, parfois avancée, selon laquelle Sorèze n'aurait été pour le Père Lacordaire qu'un lieu de retraite après l'avènement du Second Empire, dont il aurait estimé qu'il ne lui permettait plus de parler librement et en conscience. Cette opinion a sans doute cru pouvoir se fonder sur certains propos du Père Lacordaire lui-même. Au sujet de Sorèze il disait : « *Viventi sepulcrum, morienti hospitium : utrique beneficium.* » Ce que son socius et confident, le Père Chocarne, explique, plus qu'il ne traduit : « Ce sera le tombeau de ma vie, l'asile de ma mort : pour l'un et l'autre un bienfait. » Puis - comme Foisset qui le cite - il lève le voile sur le véritable sens de ce propos : renonciation à ses conférences de Toulouse ; renonciation à la pensée, plus que caressée, de composer un livre, un monument pour clore sa vie ; appréhension de la tâche, à la fois lourde et obscure de « maître d'école ».

Mais sérénité du religieux qui obéit (en l'occurrence au Maître général qu'il avait consulté). Le Père « sentit l'épine du sacrifice, c'est incontestable, et c'est dans ce sens qu'il appelait Sorèze un tombeau, *viventi sepulcrum*, mais un tombeau qui abrite et qui repose, *beneficium*, car il y descendait librement pour y faire l'oeuvre de ses plus chers désirs ».

Douter de la très forte volonté du Père Lacordaire d'ancrer dans la réalité ses intentions en matière d'enseignement de la jeunesse ne serait pas seulement minimiser la solidité de ces intentions, mais ignorer quelques données essentielles de l'histoire.

En premier lieu, il y avait les circonstances extérieures à la vie dominicaine. Si neuf ans s'écoulèrent entre la première réouverture d'un couvent dominicain à Nancy (1843) et les débuts de l'oeuvre enseignante du Père Lacordaire, il ne faut pas oublier la nécessité de trouver et des occasions et du personnel idoine, à une époque où la liberté de l'enseignement secondaire n'était pas encore acquise. Elle ne le sera que, deux ans après la chute de la monarchie de Juillet, le 15 mars 1850 avec le vote de la « loi Falloux ».

En second lieu, dès les débuts de la restauration de l'Ordre en France, le Père Lacordaire avait senti sourdre autour de lui un problème interne à l'Ordre : celui des « observances monastiques ». Il atteindra son

paroxysme autour des années 1856-1857. Mais il ne put que lui poser des difficultés pour les collèges. On se souvient de toutes les dispenses qu'il avait demandées pour eux, à Rome en 1838 et le Père Chocarne écrit à ce sujet : « Le Père Lacordaire ne tarda pas à s'apercevoir que sa première idée d'appliquer les Frères-Prêcheurs indistinctement à l'éducation ou à la prédication était irréalisable. La règle du grand Ordre était trop austère pour des hommes voués au dévorant apostolat de l'enseignement. Le jeûne et l'abstinence perpétuelle sont incompatibles avec le travail épuisant du professeur et, de plus, l'obligation de se trouver tous réunis à des heures régulières pour psalmodier à l'église l'office canonique, eût géné constamment l'impérieux devoir de l'assiduité des maîtres avec leurs élèves. » On voit qu'il n'est plus question des dispenses de 1838 et le Père Chocarne conclut : « Il dut donc se résoudre à créer une branche nouvelle avec la règle plus large et plus souple du Tiers-Ordre²³. »

Dès 1852, en tout cas, la « loi Falloux » votée, la question des observances dans les collèges réglée par la fondation du Tiers-Ordre enseignant, les occasions se présentant, le Père Lacordaire se mit résolument au travail pour l'ouverture de collèges dominicains²⁴.

Les visées éducatives du Père Lacordaire.

Certains fondateurs d'instituts religieux ont ouvert des écoles pour pratiquer une oeuvre de miséricorde envers les pauvres et les ignorants, d'autres avaient en vue la réalisation d'un projet pédagogique, au sens moderne de ce mot. Pour Lacordaire l'École chrétienne est d'abord le complément, la base et le lieu d'une prédication de la foi. Quand « les tertiaires lui demandèrent son programme, il répondit : Le besoin auquel est due la formation du Tiers-Ordre enseignant de Saint Dominique, est le besoin, dans notre pays, d'une éducation chrétienne forte et solide, appuyée elle-même sur un enseignement éclairé, généreux et fécond [...]²⁵ ». Plutôt que de la pédagogie de Lacordaire, il convient donc de parler de ses visées éducatives et de la manière dont il y fit concourir les moyens d'éducation dont il disposait. En arrivant à Sorèze, écrit le Père Chocarne, le Père Lacordaire « n'avait aucune idée arrêtée sur l'éducation ; mais il apportait plus et mieux qu'un système : la lumière d'un dévouement éprouvé, l'intuition infaillible de la paternité. Il venait travailler à faire de ses enfants des hommes et des chrétiens [...]²⁶ ». Il y a lieu de souligner ici l'importance vitale, que ce « prêcheur de la foi » accorda toujours à la formation humaine des jeunes qui lui étaient confiés : « pour être un vrai chrétien, répétait souvent le père Lacordaire, il faut d'abord être un homme, vir, et il ajoutait : en recherchant le surnaturel, gardez-vous de perdre le naturel. Ce fut là sa devise et c'est par là qu'il réussit à Sorèze²⁷ ».

De fait, quand le Père Lacordaire la prit en main, explique

Foisset²⁸, l'école de Sorèze vivait de son glorieux passé²⁹, mais on y était plus attaché à ce qu'il avait de brillant, qu'à ce qu'il avait de sérieux. Pour le nouveau directeur la situation était assurément pleine de ressources, mais extrêmement délicate. L'enseignement n'y avait rien de mesquin, mais on y cultivait avec préférence les beaux-arts et l'éloquence, le reste des études s'en trouvait négligé. La discipline s'y faisait plus par les élèves eux-mêmes, que par les maîtres ; mais l'esprit d'initiative et de légitime indépendance, que cela avait favorisé autrefois, avait dégénéré en indiscipline. Les deux prédécesseurs immédiats de Lacordaire, des hommes de valeur, l'abbé Gratacap, puis l'abbé Bareille, avaient fait de leur mieux pour remettre l'école sur les voies chrétiennes, mais sans y bien parvenir. Bref, selon le portrait qu'en trace Foisset, « les élèves de Sorèze étaient, presqu'à tous égards, d'honnêtes païens, pleins d'instincts généreux, enthousiastes ardents des héros de Plutarque, mais affolés de l'esprit du XVIII^e siècle; l'orgueil était leur dieu³⁰ ».

Soucieux de remettre l'enseignement à la place et au niveau que lui doit par priorité toute école, le Père Lacordaire tint à en simplifier l'organisation - Sorèze avait hérité de son époque bénédictine un système d'études « à la carte » et non pas « au menu », pourrions-nous dire familièrement. Il en revint donc au système universitaire général, qu'il avait lui-même connu à Dijon.

Mais pour tout le reste, il lui suffisait, disait-il lui-même « d'un peu de mémoire » pour se faire sorézien avec ses jeunes soréziens, les comprendre et les conduire où il entendait les amener ! N'avait-il pas, lui aussi, été païen, adorateur des grandeurs antiques d'Athènes et de Rome, passionné d'honneur humain ; n'avait-il pas eu son indépendance pour idole ? Mieux que quiconque, il savait le prix des valeurs et des vices naturels : droiture, loyauté, générosité, sens de l'honneur et des responsabilités. Il allait les faire naître, les cultiver, les stimuler, les purifier, pour en faire le tissu humain, sur lequel, à travers sa propre foi et son dévouement, se grefferait la grâce de Jésus-Christ.

« Nous ne pensons pas, avait écrit le Père Lacordaire, en publiant son programme d'éducation le 8 août 1854, qu'il y ait rien de fondamental à changer dans les traditions pédagogiques de Sorèze³¹. » Il trouvait dans les institutions soréziennes tout un clavier qu'il s'ingénia à accorder à ses intentions. Il partit du principe, dit le Père Chocarne, « que ce qui forme le caractère et enracine la foi, c'est bien moins la contrainte que la persuasion, bien moins la crainte que l'amour ». Aussi non seulement il annonça publiquement que l'accomplissement des devoirs religieux serait entièrement libre, mais il promut tout ce qui pouvait favoriser chez ses élèves la libre expression, les échanges d'idées et les initiatives en responsabilité. Il multiplia, dit encore le Père Chocarne, les moyens d'émulation que lui offraient les traditions de l'école. Ainsi les récompenses et les grades, rendus possibles par l'aspect militaire de l'école, hérité de Louis XVI à travers la Révolution. Chaque semaine il présidait lui-même une séance de l'Athénée, une académie

qui réunissait les meilleurs élèves et où l'on discutait sur une question traitée de deux points de vue différents. À la suite de l'Athénée s'ouvrait l'Institut qui accueillait au maximum douze élèves, choisis pour leur mérite. Sur leur promesse de faire honneur à l'école, ils vivaient sous le régime de l'autodiscipline de leur groupe. Parmi les membres de l'Institut se recrutaient les plus hauts dignitaires de l'école, dont le sergent-major, que le Père Lacordaire avait « rendu responsable devant lui de la conduite de ses condisciples. Obligé ainsi d'inspirer le maintien de la règle à ses camarades, sans cesser d'être l'un d'eux, ce jeune homme avait évidemment besoin de beaucoup de droiture, de loyauté, de fermeté » (Th. Foisset). Avec tout cela, il tenait à rester lui-même proche de tous dans la plus grande simplicité. Tous les soirs, après le dîner, il passait une heure, dans le grand salon de l'école, une heure de véritable récréation avec ses aînés de l'Institut.

Il n'est pas jusque dans les humbles devoirs de l'obéissance quotidienne que Lacordaire ne prit soin d'exalter la liberté et la dignité de ses élèves. Après leur avoir expliqué que surveiller, c'est veiller sur quelqu'un, donc un acte d'amour et leur avoir fait prendre conscience de cet aspect de la surveillance, vue du côté du maître, il leur montrait la vraie grandeur de l'obéissance : « Obéir, c'est vaincre. Est-ce que la volonté n'est pas la faculté centrale de l'âme, celle qui met tout en jeu ? Eh bien ! l'obéissance identifie la volonté de l'homme à celle de Dieu; en nous rendant tout-puissants sur nous-mêmes, elle nous fait participants de la puissance même de Dieu pour vaincre le mal. » Après cela, au moment où ils s'apprêteraient à le quitter définitivement à la fin de leurs études, c'est avec une autorité accrue, que le Père Lacordaire pourrait donner cette consigne : « vous allez rentrer dans le monde, soyez-y des hommes. Ayez une opinion, surtout ayez-en une (pourvu qu'elle ne soit pas exagérée, elle sera toujours honorable) ; mais, de grâce, comptez-vous pour quelque chose, sachez vouloir et vouloir fièrement ! Ce n'est pas d'orgueil qu'il s'agit, mais de

dignité [...], je vous prie de garder cette parole : ayez une opinion. Si vous le faites, vous serez de grands citoyens. Sinon vous déshonorerez votre pays, peut-être le vendrez-vous³²!» Selon le programme qu'il exposa, le 26 mai 1856, dans une allocution³³ prononcée à l'institution de Combrée, dans le Maine-et-Loire, la vertu et l'intelligence ont en effet pour soutien « le caractère ».

« *Esto vir!* » Cette fière devise que Lacordaire donnait à ses jeunes gens, figure donc à bon droit sur les statues et les effigies de Lacordaire indiquant sa route à un jeune sorézien : « sois fort et montre-toi un homme », avait dit David à son fils Salomon. Pour cela, avait encore dit David, « tu suivras les observances de Yahvé ton Dieu, en marchant selon ses voies [...] » (I R 2, 2-3). Comment en eût-il été autrement du prédicateur de Notre-Dame, devenu maître d'école pour remettre la jeunesse sur le chemin du Christ ? S'il avait, on l'a vu, tellement stimulé les vertus naturelles, c'était sans doute pour leur valeur propre,

mais avec la pensée qu'elles seraient le tissu où viendraient se greffer les vertus chrétiennes. S'il avait estimé, on l'a dit, n'avoir « rien de fondamental à changer dans les traditions pédagogiques de Sorèze », c'est, avait-il ajouté, « que la Religion y tient [c'était toujours inscrit au frontispice de l'école] - et doit y tenir [c'était ce qu'il lui faudrait réaliser] - le premier rang [...] Elle est la science de Dieu, de l'âme et des destinées, la plus grande lumière de l'homme, sa force décisive contre les passions des sens et de l'esprit ».

Il fallut certes du temps pour faire disparaître de Sorèze les derniers vestiges de l'esprit irréligieux et indiscipliné qui avait marqué l'établissement sous la Restauration. Mais, grâce à la liberté dont le Père avait voulu entourer la pratique des devoirs religieux, à l'initiative qu'il avait encouragée dans l'ensemble des activités éducatives, tout effroi des pratiques chrétiennes, disent ses biographes, finit par s'effacer.

Avec les autres religieux et l'aumônier de l'école, le Père Lacordaire organisa l'information de la foi de ses enfants, dans de nombreuses et régulières prédications - il traita lui-même des bases, puis des éléments constitutifs de la vie chrétienne. Il favorisa les confessions, les entretiens particuliers et spontanés : à tous sa porte était ouverte à toute heure.

« Sans dévouement, point d'action sur la jeunesse », écrivait le Père Lacordaire au Père Lécuyer, le 13 mai 1855. Et le dévouement était chez lui une arme à laquelle les coeurs ne résistaient pas, une arme qu'il tenait de son amour de Dieu et des âmes.

Suscités par la disette religieuse dont il souffrit avec toute une partie de la jeunesse de son temps, naquirent les collèges dominicains fondés par Lacordaire. Ses biographes nous assurent qu'en 1854 il arriva à Sorèze sans idée bien neuve sur le plan pédagogique proprement dit.

Prêcheur, restaurateur de l'Ordre de Saint-Dominique en France, il fut l'homme d'une pensée, d'une vocation. Tout ce qu'il entreprit, en découla et prit forme à partir d'un point unique, vers lequel le ramenait aussi sans cesse le mouvement de son âme. Il faudrait pouvoir reproduire ici la quasi-totalité de son discours sur le rôle du maître, prononcé à Sorèze lors de la distribution des prix d'août 1856. Les quelques lignes qui suivent pourront du moins permettre d'entrevoir ce qui fit en Lacordaire l'unité du prêtre, du prêcheur et du maître d'école : « Tout artiste aime son oeuvre ; il s'y plaint, il s'y attache, il y met sa vie ; et quand l'oeuvre, au lieu d'être une statue ou un temple, est une âme, la grandeur de l'ouvrage émeut l'ouvrier. Il croit à la vie de ce qu'il fait et y adore, sous une forme créée, la beauté divine elle-même. Toujours la culture des âmes fut le sommet des choses et le goût des sages ; mais depuis que Dieu s'est fait homme pour les cultiver lui-même [...], le soin des âmes qui était déjà si grand, est devenu un amour qui surpassé tous les autres et une paternité qui n'a point de rivale. L'artiste n'est plus artiste, il est père ; le sage n'est plus sage, il est prêtre. Une onction surnaturelle s'est ajoutée au penchant de la nature ; et l'éducation des âmes, au lieu d'être une culture, est, dans la vérité, un culte qui fait partie de celui de Dieu³⁴. »

Notes

1. Bx JOURDAIN DE SAXE, *Libellus des principiis ordinis praedicatorum*, n° 15 ; texte présenté par M.-H. VICAIRE, o.p., dans *Saint Dominique et ses frères, Évangile ou croisade ?*, Paris, Éd. du Cerf, 1967, p. 56.

2. M.-H. VICAIRE, o.p., *Histoire de saint Dominique* (2 vol.), Paris, Éd. du Cerf, éd. 1957, t. I, p. 125.

3. *Le Testament du P. Lacordaire*, texte publié par le comte de Montalembert, Paris, Douniol, 1870. Ce texte fut dicté par Lacordaire durant sa dernière maladie. Il lui avait donné pour titre : *Notice sur le*

- rétablissement en France de l'ordre des Frères Prêcheurs, ce qui explique que Théophile FOISSET (*Vie du R.P. Lacordaire, 2 vol.*, Paris-Lyon, Lecoffre, 1873) le cite sous le titre de « Notice », p. 42-43.
4. LACORDAIRE dans les « Considérations sur le système philosophique de M. de La Mennais », chap. IX, p. 123 (éd. 1857) dans : *Œuvres du R.P. Lacordaire*, t. VI, Mélanges, Paris, Poussielgue, 1857-1858.
5. Il s'agit de l'Université de France, telle qu'elle avait été créée et organisée par Napoléon I^{er}, à paru de la loi du 10 mai 1806. Elle avait le monopole de l'enseignement dans les trois ordres, primaire, secondaire et supérieur. C'est ce monopole, prolongé sous la Restauration monarchique et même, malgré la charte de 1830, sous la monarchie de Juillet, que, champion parmi d'autres, Lacordaire combattit avec véhémence, allant, en 1831, jusqu'à ouvrir illégalement une école primaire libre en plein Paris. Il eut la satisfaction de voir la liberté de l'enseignement rendue au primaire en 1833 (« loi Guizot »). Pour le secondaire il lui fallut attendre la deuxième République (« loi Falloux » en 1850). Il ne vit pas celle de l'enseignement supérieur (1875). Lacordaire lutta pour la liberté de l'enseignement toute sa vie. Il le fit pour la liberté religieuse, pour la liberté politique, pour la liberté de la recherche. Dans ses articles publiés dans *L'Avenir* en 1830 et 1831, il dénonce avec force les méfaits du monopole, décelés par lui à ces différents points de vue. Voir en particulier les articles datés du 17 et du 25 octobre 1830 ; du 12 et du 18 octobre 1831 : « C'est une énorme contradiction dans les termes et dans les choses que d'appeler libre un pays où la tribune et la chaire sont ouvertes, niais où l'école est fermée [...] » Ces articles ont été réunis dans l'ouvrage de Paul FESCH, *Lacordaire journaliste*, Paris-Lyon, Delhomme et Briguet, 1897.
6. Le Testament du P. Lacordaire, p. 35.
7. *Ibid.*, p. 36-37.
8. B. CHOCARNE (R.P.), *Le R.P. Lacordaire, sa vie intime et religieuse* (2 vol.), Paris, Poussielgue 1866, vol. I, p. 23. À Sorèze, le P. Chocarne fut le socius et le confident du P. Lacordaire.
9. *Le Testament du P. Lacordaire*, p. 38-39.
10. *Ibid.*, p. 41.
11. *Ibid.*, p. 63.
12. LACORDAIRE, « Lettre du 25 avril 1826 à Théophile Foisset », dans : *Les Lettres du R.P. Lacordaire à Th. Foisset*, publiées par Joseph Crépon, vol. I, Paris, Poussielgue, 1886, p. 1 14-1 15.
13. Voir *Le Testament du P. Lacordaire*, p. 46, 47, 88 et 95-102.
14. LACORDAIRE, article publié dans *L'Avenir*, le 8 août 1831. Voir aussi Paul FESCH, *Lacordaire journaliste*.
15. Ce mémoire des aumôniers est cité en entier par Th. FOISSET, vol. I, p. 85-90.
16. Voir Th. FOISSET, vol. I, p. 281.282, où sont citées des lettres à Lorain (1832) et à Montalembert (1833).
17. LACORDAIRE, article publié dans *L'Avenir*, le 18 octobre 1831, voir aussi P. FESCH.
18. Th. FOISSET, vol. II, p. 284.
19. LACORDAIRE, *Lettres à Dom Guéranger*, citées par *la Revue Lacordaire* de juillet 1913.
20. LACORDAIRE, *Lettre du 27 août 1838 à Mme Swetchine*, Paris, Falloux, 1872.
21. LACORDAIRE, *Lettre du 1^{er} septembre 1854 à Foisset*, Crépon ; voir n. IA.
22. LACORDAIRE, *Lettre du 2 octobre 1854 à la baronne de Prailly*, éd. 1885.
23. B. CHOCARNE, vol. II, p. 280.
24. Il n'est pas sans intérêt de noter que, dans le même temps, un autre frère prêcheur, le Père Hue, encouragé par le Père Lacordaire, mettait au point les débuts d'une congrégation de soeurs dominicaines enseignantes, à partir du monastère de Langres.
25. Th. FOISSET, vol. II, p. 299, cite une lettre du 13 mai 1855 du Père Lacordaire au Père Lécuyer.
26. P. CHOCARNE, vol. II, p. 298.
27. Th. FOISSET, vol. II, p. 312.
28. Pour l'ensemble de ce qui suit, on peut se reporter aux Vies du R. P. Lacordaire par B. CHOCARNE, chap. XIX, à partir de la p. 286 et par Th. FOISSET, chap. XVI, à partir de la p. 302.
29. Fondée, les uns disent dans les années 750, les autres en 814, par Pépin d'Aquitaine, l'abbaye bénédictine de Sorèze abrita dès son origine une école pour les enfants des environs. Détruite au moment des guerres de Religion, elle fut rebâtie dans la première moitié du XVII^e siècle et en 1682 les moines y ouvrirent un collège du type de nos actuels lycées et collèges du second degré. Un siècle plus tard, il avait un tel renom, que Louis XVI y installait une École royale militaire, où vinrent s'instruire plusieurs de ceux qui devaient être maréchaux ou généraux sous le Premier Empire.
- Les activités de l'école ne furent pas arrêtées par la Révolution de 1789 et dès 1795 elle obtenait le statut d'école privée, que devait respecter le monopole universitaire napoléonien. Tombée en décadence sous la Restauration, qui lui intenta des procès pour son esprit républicain et anticlérical, elle fut reprise par les abbés Gratacap et Bareille et magnifiquement relevée par le Père Lacordaire.
30. Pour se faire une idée de ce que Foisset entend par « affolés de l'esprit du XVIII^e siècle », il faut se rappeler du procès que Mgr Frayssinous, grand maître de l'Université sous Louis XVIII, intenta à l'école de

Sorbe pour son esprit antiroyaliste et anticlérical. Pour se défendre, l'école voulut montrer la place officielle de la religion dans sa vie. On fit graver sur le mur de la « salle des arts » des inscriptions que les intempéries n'avaient pas encore effacées il y a une dizaine d'année : « La 1^e Communion de 1823 a été faite. La 1^e communion de 1824 a été faite [...] avec, à l'appui, les noms des premiers communians. » 31. Voir Th. FOISSET, chap. XVI.

32. Textes cités par Th. FOISSET, *ibid.*

33. Ce discours figure dans *Allocutions et écrits divers du R. P. H.-D. Lacordaire* (3^e éd., p. 318).

34. LACORDAIRE, « *Discours prononcé à la distribution solennelle des prix de l'école de Sorèze* », le 7 août 1856. *Œuvres du R. P. H.-D. Lacordaire*, t. VII, p. 183-202,